

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE
TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION**

**COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFIB)**

RAPPORT POUR AVIS

Dossier N°040 :

**PROJET DE LOI PORTANT PROROGATION DE
LA DUREE DE L'ETAT D'URGENCE DECLARE
PAR LE DECRET N°2023-0444/PRES-
TRANS/PM/MDAC/MATDS/MJDHRI DU 14
AVRIL 2023**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le
député **Daaga NASSOURI**, rapporteur.

Mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le mercredi 10 mai de 10 heures 20 minutes à 11 heures 08 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant prorogation de la durée de l'état d'urgence déclaré par le décret n°2023-0444/PRES-TRANS/PM/MDAC/MATDS/MJDHRI du 14 avril 2023.

Auparavant, le député Daaga NASSOURI, désigné comme rapporteur a effectivement pris part aux différentes séances de travail de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés, les lundi 08 et mardi 09 mai 2023 sous la présidence du député Lassina GUITTI, Vice-président de ladite Commission.

L'ordre du jour de la séance de travail adopté par la COMFIB a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la CAGIDH,
- appréciation et avis de la COMFIB.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CAGIDH

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en trois (03) points :

- audition du Gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article.

I.2. De l'audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par le Colonel Boukaré ZOUNGRANA et madame Bibata NÉBIÉ/OUÉDRAOGO, respectivement Ministre de

l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité et Ministre de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux.

L'exposé de la ministre a porté sur les points suivants :

- contexte et justification du projet de loi,
- processus d'élaboration du projet de loi,
- présentation du projet de loi.

Les éléments relatifs à ces différents points sont consignés dans le rapport de la CAGIDH, saisie au fond.

I.3. Du débat général

A l'issue de l'exposé de madame la ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles le Gouvernement a apporté des éléments de réponse.

Ces préoccupations ont porté essentiellement sur :

- le bilan de l'état d'urgence déclaré par le décret n°2023-0444/PRES-TRANS/PM/MDAC/MATDS/MJDHRI du 14 avril 2023 dont le présent projet de loi entend proroger la durée ;
- les mécanismes de protection des droits de l'Homme que le Gouvernement entend adopter pour encadrer l'état d'urgence ;
- l'articulation entre la mobilisation générale et la mise en garde décrétées par le Gouvernement d'une part et l'état d'urgence d'autre part ;
- la prorogation de la durée de l'état d'urgence par le présent projet de loi comme solution aux défis sécuritaire et humanitaire auxquels le Burkina Faso fait face ;

- les raisons de la faculté réservée au Gouvernement de mettre fin à l'état d'urgence par décret ;
- les mesures prises par le Gouvernement pour faciliter l'accès des populations des zones concernées aux centres de santé ;
- les mesures prises par le Gouvernement pour dynamiser le secteur informel et privé des zones concernées par la mesure ;
- les techniques de communication développées par le Gouvernement pour faciliter l'acceptation de l'état d'urgence par les populations des zones concernées ainsi que la collaboration de ces populations avec les Forces de défense et de sécurité ;
- l'assurance que les autres provinces et régions non concernées par l'état d'urgence sont épargnées par le phénomène d'insécurité ;
- l'éventualité de la déclaration de l'état de guerre au regard de la situation sécuritaire actuelle du pays ;
- les droits et libertés publiques concernés par les restrictions dans le cadre de l'application du présent projet de loi ;
- la pertinence de l'état d'urgence comme solution à la lutte contre le terrorisme ;
- la possibilité de décréter l'état de siège en lieu et place de l'état d'urgence ;
- les mesures prévues par le Gouvernement pour protéger nos forces combattantes sur le terrain face aux allégations de violation des droits humains rapportées par certaines organisations de défense des droits de l'Homme ;
- les effets des mesures de restriction prises dans le cadre de la mise en œuvre de l'état d'urgence sur les dispositions spécifiques de protection des personnes handicapées.

I.4. De l'examen du projet de loi article par article

Suite au débat général, les commissaires ont examiné le projet de loi article par article et y ont apporté quelques amendements.

II. APPRÉCIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

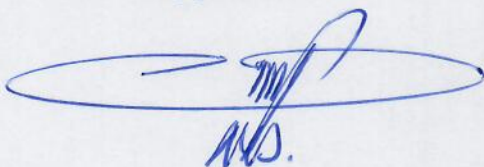
A l'issue du compte rendu des travaux de la CAGIDH par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des finances et du budget.

Ces échanges font ressortir que l'adoption du présent projet de loi permettra au Gouvernement de poursuivre efficacement la lutte contre l'insécurité dans les provinces et régions concernées.

Par conséquent, la COMFIB émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 10 mai 2023

Le Rapporteur



Daaga NASSOURI

Le Président



Moussa NOMBO
Chevalier de l'Ordre du mérite

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT : le mercredi 10-05-2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
4.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
5.	YARO Mamadou	Rapporteur général
6.	NASSOURI Daaga	Membre
7.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
8.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
9.	TAPSOBA Issaka	Membre
10.	SAVADOGO Yacouba	Membre

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
2.	KONE Diakalia	Membre
3.	DIALLO Daouda	Membre
4.	FOFANA Haoua	Membre
5.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
6.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
2.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
3.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire
PERSONNEL RELEVANT DU CABINET DU PALT		
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT